

# FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Lambaréné : 10 ans de prison pour un violeur

Paterne N'DOUNDA  
Lambaréné/Gabon

**P**AUL Tchipala alias Pablo, Gabonais de 40 ans, poursuivi pour le viol d'une fillette de 10 ans, a été condamné, le 3 juin dernier, à 10 ans d'emprisonnement dont 3 avec sursis et une amende de 500 mille francs. La Cour l'ayant reconnu coupable de tentative de viol sur mineure de moins de 18 ans. C'était à l'issue de sa comparution à la session criminelle de Lambaréné présidée par Juste Ambourouet Ogandaga-Gerina.

Les faits se sont déroulés le 15 décembre 2015 à Lambaréné. Ce jour-là, Annie-Flore Siba, la mère de G. S. M., déposait une plainte au parquet de Lambaréné contre Paul Tchipala pour tentative de viol. Il ressort au cours de l'interrogatoire du mis en cause, après son arrestation

par les limiers de l'antenne de la Police judiciaire (PJ) du Moyen-Ogooué, que le 14 janvier 2015 vers 11 heures, il avait invité la fillette dans sa chambre. Après avoir réussi à distraire les cadettes de cette dernière, en les envoyant acheter des friandises chez le boutiquier du coin. Le quadragénaire profite pour ensuite abuser sexuellement de l'enfant, après l'avoir ligotée et bâillonnée. À l'approche des sœurs qui étaient sur le chemin du retour, le délinquant sexuel présumé a ensuite pris la fuite. Le fugitif qui a été neutralisé peu de temps après, a reconnu les faits à lui reprochés à la faveur de l'enquête préliminaire. Lors de ses réquisitions, l'avocat général, Justin Chérubin Kouendi, pour qui les faits graves étaient tout à fait constitués, a demandé une condamnation exemplaire. Représentant le Ministère public, il a ainsi requis 10 ans de réclusion

criminelle dont 3 ans avec sursis à l'encontre de l'accusé. Tout en lui reconnaissant des circonstances atténuantes. Et Me François Meye, pour la défense, de plaider la disqualification de crime de tentative de viol en celui de délit d'agression sexuelle prévu et puni par l'article 255 du Code pénal. Au motif, a argué l'avocat, qu'il n'y a pas eu conjonction sexuelle. Mais également à cause de ce que la tentative de pénétration par la voie anale ne constitue point un viol.

Paul Tchipala s'exprimant à la barre, a déclaré regretter amère-



Photo : Paterne N'DOUNDA

Paul Tchipala alias Pablo à la barre.

ment son acte. Aussi, a-t-il demandé pardon à la société et à la partie plaignante. Lequel camp

qui, curieusement, a brillé par son absence tout au long de cette audience.

## Moabi : il drogue et tente de violer sa nièce de 4 ans

Isaac MUKETA MUELE  
Moabi/Gabon

**U**N jeune de vingt-sept ans, K.K alias Bekouz a drogué à la liqueur et tenté de violer vendredi dernier à Moabi, chef-lieu du département de la Dougny, sa nièce, la fillette de son frère aîné, J.B.M, âgée seulement de quatre ans. Ce jour-là, après que les deux frères aient fini de boire du vin de palme avec d'autres amis du village, l'indélicat Bekouz profite de l'absence de son aîné pour assouvir sa soif de la libido, sur leur enfant.

Selon le témoignage du père, il était conscient de l'initiative qu'il prenait d'entraîner l'enfant dans sa chambre, de la forcer à boire du whisky avant d'abuser d'elle. Malheureusement pour lui, après plusieurs tentatives, il ne réussira pas à pénétrer sa victime dont l'appareil génital n'est pas encore prêt à ce genre de chose. Ainsi, n'ayant pas atteint son objectif, le voyou réveille son grand frère qui dormait dans sa chambre pour lui remettre sa fillette. Après, celui-ci constate que l'enfant ne tient

plus sur ses pieds et se plaint d'un trouble de la vue. Les voisins qui avaient suivi la scène lui conseillent alors d'examiner la fillette parce qu'ils avaient vu son cadet sortir de sa chambre avec elle. Ce qui fut fait. Ensemble ils constatent que l'enfant a du sperme sur la partie génitale, la preuve qu'elle a été abusée. Le père crie au scandale, et décide de pousser l'examen un peu plus loin. Il se rend en consultation chez le médecin du centre médical de la localité. Le toucher réalisé par le médecin et la présence de sperme dans le sexe de la fillette confirment bel et bien la tentative d'une relation sexuelle. Mais plus de peur que de mal, la victime, la petite JBM, heureusement pour elle n'a pas été blessée, son hymen est intact.

Certaines voix se lèvent pour dire que le jeune homme a agi sous l'effet d'alcool, ou d'un esprit diabolique. Mais le géniteur de la fillette n'a pas manqué de montrer sa colère contre son cadet qu'il a d'ailleurs expulsé de son domicile, avant de soumettre l'affaire à la compétence du jugement familial.

### AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la BICIG sont convoqués en **Assemblée Générale Ordinaire Annuelle**, le **jeudi 17 juin 2021 à 11h00**, à son siège social à Libreville sis au 714, avenue du Colonel Parant, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La présentation des rapports du Conseil d'Administration sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, ainsi que des Commissaires aux Comptes sur les états financiers de cet exercice, tout comme sur les Conventions réglementées ;
2. L'approbation desdits comptes et conventions ;
3. L'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
4. Le quitus aux Administrateurs ;
5. Les pouvoirs pour formalités.

Les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, les états financiers de synthèse, la liste des actionnaires ainsi que le texte des résolutions proposées à l'Assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant les quinze jours précédant l'Assemblée.

Tout actionnaire ou représentant légal d'actionnaire sera admis à l'Assemblée Générale ou pourra s'y faire représenter par un mandataire.

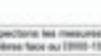
Les pouvoirs en vue de la représentation à l'Assemblée devront être déposés ou transmis au siège social avant l'Assemblée Générale.

Toutefois, les actionnaires sont informés qu'en raison des mesures impératives prescrites par les Autorités Gouvernementales, liées au contexte de crise sanitaire actuelle qui limitent à 30 (trente) personnes au maximum l'accès à la salle de l'Assemblée Générale, ils sont invités à privilégier le vote par correspondance pour l'adoption des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Un bulletin ad hoc, à retourner dûment renseigné, sera mis à leur disposition.

Un bureau d'accueil sis à l'Agence Devenir au Siège Social de BICIG à Libreville, pour la mise à disposition des dossiers de l'Assemblée Générale aux actionnaires, le dépôt ou transmission par les actionnaires des bulletins de vote par correspondance et des pouvoirs de représentation, ouvert tous les jours de 8h à 14h, est mis à leur disposition à compter du 1er juin 2021.

Le Conseil d'Administration



Assemblée générale

www.bicig-gabon.com

Banque d'investissement pour le Commerce et l'Industrie du Gabon - BICIG - Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de FCFA 10 000 000 000 - Siège social 714, Avenue du Colonel Parant - BP 2041 Libreville (Gabon) - TCOM 10 2021 B 0 700 - N° 1300271A - Code Banque 400017 - Tél. +241 11 73 35 13 - Fax +241 11 74 40 34 - Email : bicig@bicig.gp